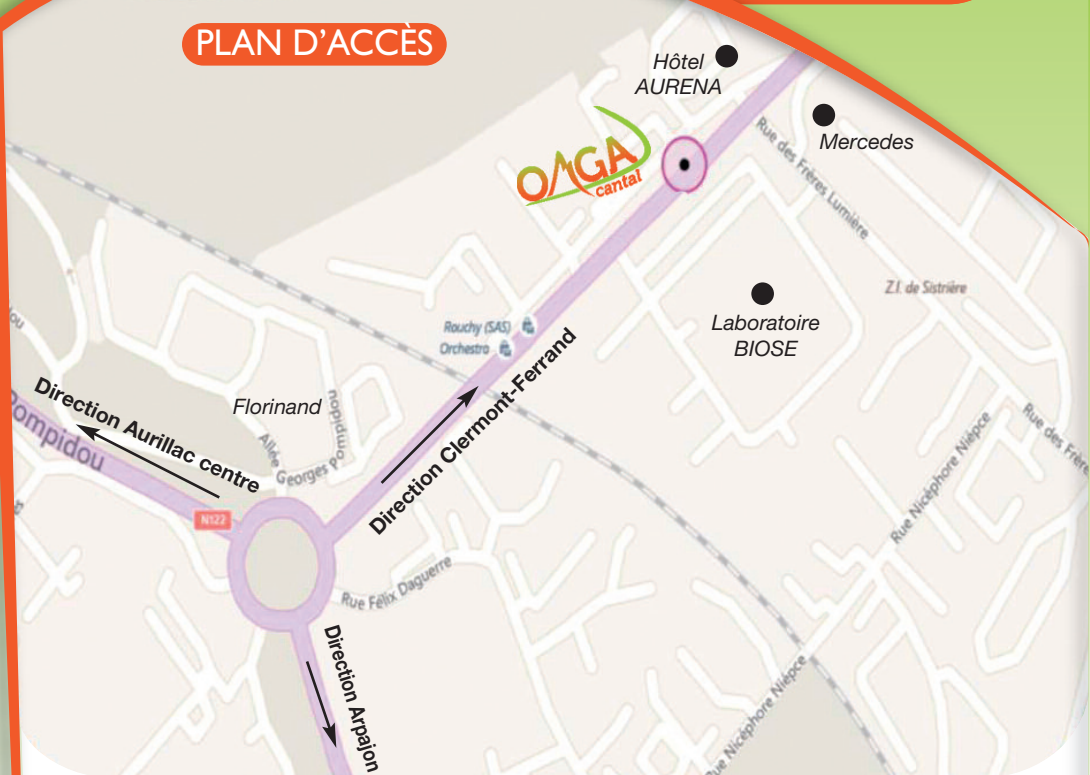


- Consultez tous vos documents en ligne sur votre **espace personnel sécurisé** via notre site internet www.omgacantal.fr
- Retrouvez toutes nos actualités sur notre page Facebook : www.facebook.com/omgacantal



PLAN D'ACCÈS



ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRÉÉ DU CANTAL

39, Avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 63 61 61 / Fax 04 71 63 71 37

www.omgacantal.fr

E-mail : info@omgacantal.fr



ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRÉÉ DU CANTAL

Prévention Fiscale Prévention Économique Assistance Formation

Artisans
Industriels
Agriculteurs
Commerçants
Professions Libérales



www.omgacantal.fr
www.facebook.com/omgacantal



- D'IMPÔTS !

Qui peut adhérer ?

Vous pouvez adhérer à un OMGA si vous êtes commerçant, artisan, industriel, agriculteur, profession libérale, quel que soit votre statut juridique ou votre régime fiscal.

Les avantages de l'adhésion :

- Dispense de majoration de 25 % du bénéfice imposable ;
- Déductibilité intégrale du salaire du conjoint, si ce dernier est salarié dans l'entreprise familiale ;
- Réduction d'impôts pour frais d'adhésion et de tenue de comptabilité (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur au plafond du régime micro-entreprise) ;
- Dispense de pénalités fiscales au profit de nouveaux adhérents dans les 3 mois de l'adhésion ;
- Assistance à la gestion ;
- Prévention fiscale ;
- Séances d'information et de formation.



Les obligations de l'adhérent :

- Payer une cotisation annuelle à l'OMGA ;
- Communiquer les principaux documents comptables de l'entreprise à l'OMGA ;
- Respecter le principe de sincérité c'est-à-dire produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité fiable et fidèle ;
- Accepter les règlements par carte bancaire et/ou par chèques libellés à leur nom et en informer leurs clients par une mention portée sur leurs documents professionnels et une affiche apposée dans leurs locaux.



Près de
2000
adhérents

Administré
par des
Experts Comptables
et des
Adhérents

+ DE SÉCURITÉ !

Ses missions

Prévention fiscale

Détecter et prévenir les erreurs et anomalies d'ordre fiscal en réalisant :

- Un **contrôle formel** de la déclaration fiscale de l'adhérent.
- Un **Examen de Cohérence, de Concordance et de Vraisemblance (ECCV)** des déclarations.
- Un **Examen Périodique de Sincérité (EPS)** par un contrôle des pièces justificatives.



Elaborer un **Dossier de Gestion** propre à chaque adhérent mettant en évidence les **points forts** et points faibles de l'entreprise et un **Dossier de Prévention** des difficultés économiques et financières.

**Aide
à la gestion**

Diffuser des revues spécialisées :

- **CGA CONTACT**
pour les BIC et BNC
- **INFO AGRICOLE**
pour les BA



Organiser des **séances d'information** et de **formation** adaptées aux besoins et aux attentes du chef d'entreprise, de son conjoint ou de ses salariés. Ces formations sont animées par des spécialistes de la vie en entreprise (gestion, informatique, techniques de vente, efficacité professionnelle, ...)